



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tchad

Question écrite n° 12698

Texte de la question

M. Noël Mamère demande à M. le ministre des affaires étrangères d'intervenir auprès du gouvernement tchadien sur l'affaire du journal Notre temps. Nadjikimo Benoudjita, directeur de publication du journal Notre temps, et son rédacteur en chef adjoint, Mbainaye Betoubam, ont été condamnés le 6 février 2003 à six mois de prison ferme, 100 000 F CFA d'amende chacun et 2 000 000 F CFA de dommages et intérêts. Ils sont en outre interdits d'exercice de la profession pendant huit mois et le journal fermé pendant trois mois. Ces deux journalistes sont accusés de diffamation par Mme Billy Douga, belle-mère du président de la république du Tchad pour avoir dénoncé les tortures et traitements humiliants et dégradants dont elle s'est rendue coupable sur des citoyens accusés de vol de bijoux, mais dont la culpabilité n'a été établie par aucune instance judiciaire. Ces sanctions apparaissent comme démesurées et injustifiées au regard de l'exercice du simple devoir d'informer et, à l'issue d'un procès irrégulier et insolite où des victimes ont été empêchées de comparution. Elles portent la marque du pouvoir politique et posent la délicate question de l'indépendance du pouvoir judiciaire au Tchad. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il s'agit d'un organe de presse crédible qui, en considération de sa lutte en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, a bénéficié, il y a 2 ans, d'un financement du ministère français de la culture. Il lui demande d'intercéder auprès du gouvernement tchadien dont le représentant sera à Paris du 19 au 21 février 2003 dans le cadre du sommet France-Afrique pour faire toute la lumière sur cette affaire. Il lui demande ce qu'il compte faire pour intervenir auprès du gouvernement tchadien pour obtenir d'une part la libération des deux journalistes et, d'autre part, la réouverture de l'hebdomadaire indépendant Notre temps. Il lui demande de se prononcer clairement pour exprimer sa préoccupation face à ce déni de justice et de démocratie dans ce pays où la presse privée constitue le dernier rempart contre les multiples atteintes aux droits de l'homme et aux libertés publiques dont se rend trop souvent coupable le gouvernement du président Idriss Deby.

Texte de la réponse

La France suit avec attention les atteintes à la liberté d'expression au Tchad. La justice tchadienne a effectivement condamné le 6 février dernier deux journalistes tchadiens à une peine de prison sévère, pour diffamation. L'avocat de la défense a fait appel de cette condamnation mais, au Tchad, cette procédure ne suspend pas la sentence. Les peines prononcées contre le directeur et le rédacteur en chef adjoint de l'hebdomadaire « Notre temps » sont lourdes au regard de la faute reprochée. La France demeure vigilante sur la suite qui sera réservée par la cour à la procédure d'appel du jugement de première instance. Consciente des faibles moyens de la presse tchadienne, et de la nécessité du développement de son professionnalisme face aux enjeux et aux défis de la situation au Tchad, la France apporte le soutien du fonds de solidarité prioritaire à un programme d'appui aux médias tchadiens. D'un montant de 760 000 euros, ce projet comporte une application à la presse écrite, dont les volets formation et achat de matériel constituent la plus grande part.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12698

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2003, page 1294

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2896